



**INTENCIAL**  
PATRIMOINE

▣ GROUPE **APICIL**



Un nouveau regard sur l'épargne



# INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE ET CAPI

UNE GAMME DE CONTRATS SOUS  
SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE  
POUR UNE ÉPARGNE HAUT DE GAMME

Le contrat d'assurance-vie INTENCIAL Gestion Privée II Vie et le contrat de capitalisation INTENCIAL Gestion Privée II Capi (Personne Physique et Personne Morale) sont assurés par APICIL Life

[www.intencial.fr](http://www.intencial.fr)

## VOTRE CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, VOTRE MEILLEUR ALLIÉ POUR VOTRE PATRIMOINE

Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation de la gamme INTENCIAL Gestion Privée II sont exclusivement disponibles auprès des Conseillers en Gestion de Patrimoine partenaires (CGP).

Le CGP est l'interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans la création, la gestion et la transmission de votre patrimoine financier.

**Son indépendance est la garantie d'un conseil avisé et neutre, au service de vos intérêts et de ceux de vos proches.**

Il met toute son expertise à votre service, que ce soit dans la sélection de votre allocation à réaliser en cours de vie du contrat et du choix des options à mettre en place pour optimiser la gestion de vos actifs.

Ces choix d'investissement sont effectués en fonction de votre situation personnelle et patrimoniale, de vos connaissances, de votre appétence au risque et de vos projets futurs.

“ ...au service de vos intérêts... ”

## Pourquoi faire confiance à un conseiller en gestion de patrimoine ?



Il offre un conseil personnalisé et propose les solutions les plus adaptées à vos objectifs et à votre situation patrimoniale.



C'est un partenaire privilégié du fait de sa disponibilité et de son implication. Il établit avec vous une relation de confiance sur le long terme.



Il se forme en continu pour mettre à jour ses connaissances et ses compétences financières. INTENCIAL Patrimoine l'accompagne dans cette démarche tout au long de l'année.



Son métier est réglementé et s'inscrit dans une logique de conseil. Celui-ci est fondé sur de solides compétences financières et juridiques.



Il travaille en collaboration avec des avocats, des experts comptables et des notaires, auprès desquels il endosse le rôle de chef d'orchestre.

**VOTRE  
CONSEILLER  
EN GESTION  
DE PATRIMOINE  
VOUS  
RECOMMANDE  
LA GAMME  
INTENCIAL  
GESTION  
PRIVÉE II**

“ En offrant une meilleure protection des avoirs aux épargnants, l'assurance-vie sous supervision luxembourgeoise représente une option de diversification complémentaire au contrat d'assurance-vie français. ”

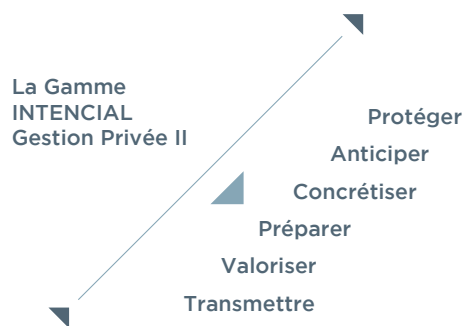
Un contrat sous supervision luxembourgeoise est une solution patrimoniale qui vous permet d'épargner tout au long de votre vie dans un cadre financier protégé. Que ce soit pour accéder à la propriété, préparer la transmission de son patrimoine ou sa retraite, INTENCIAL Gestion Privée II est un produit d'épargne qui répond à de nombreux besoins.

Contrairement aux idées reçues, les sommes épargnées ne sont pas bloquées et restent disponibles à tout moment dans le cadre d'un rachat total ou partiel du contrat.

Produit d'épargne à moyen et long-terme vous bénéficiez des avantages fiscaux qu'il propose en cas de détention supérieure à 8 ans ou plus. Et aucune fiscalité n'est applicable en l'absence de rachat.

En cas de décès, le contrat d'assurance-vie est dénoué et le capital est transmis dans des conditions fiscales favorables au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans la « clause bénéficiaire » (dans les limites réglementaires).

À chaque épargnant une bonne raison de souscrire un contrat de la gamme INTENCIAL Gestion Privée II.



Quelles différences entre INTENCIAL Gestion Privée II Vie et INTENCIAL Gestion Privée II Capi ?

INTENCIAL GESTION PRIVÉE II VIE ▼ Contrat d'Assurance-vie	INTENCIAL GESTION PRIVÉE II CAPI ▼ Contrat de Capitalisation
Disponible uniquement pour les Personnes Physiques	Disponible pour les Personnes Physiques et les Personnes Morales
Le décès de l'assuré entraîne la clôture du contrat (dénouement)	Le décès du souscripteur n'entraîne pas la clôture du contrat (transmission)
Le capital est transmis hors succession	Le contrat intègre l'actif successoral du défunt
Le capital est transmis aux bénéficiaires désignés dans la clause	Les héritiers peuvent procéder à un rachat ou conserver le contrat
-	Le contrat peut faire l'objet d'une donation (en pleine propriété ou en démembrement de propriété)

**► Bon à savoir**

À la différence d'un contrat d'assurance-vie, le décès du souscripteur d'un contrat de capitalisation n'entraîne pas le dénouement du contrat mais sa transmission. Celui-ci intègre alors l'actif successoral des héritiers qui peuvent demander le rachat du contrat ou son maintien jusqu'à son terme.



## COMMENT FONCTIONNENT LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET DE CAPITALISATION ?

Il existe deux types de supports financiers pouvant être intégrés dans un contrat d'assurance-vie et de capitalisation :



### LES UNITÉS DE COMPTE<sup>(1)</sup>

Qui permettent d'investir dans une large gamme de fonds financiers. Leur univers d'investissement est très large et leur potentiel de rendement est plus important en contrepartie d'un risque plus élevé (risque de perte en capital).



### LES FONDS EUROS

Dont le capital est garanti (hors frais de gestion des fonds) en contrepartie d'un rendement plus faible. Ils sont constitués en grande majorité d'obligations d'État, et d'obligations d'entreprises.

	UNITÉS DE COMPTE	FONDS EUROS
UNIVERS D'INVESTISSEMENT	Actions, obligations, fonds immobiliers, ETF, produits structurés, fonds thématiques, OPC...	Obligations d'État, obligations d'entreprise
AVANTAGES	Univers d'investissement très large Rendement potentiellement plus élevé	Capital garanti (hors frais de gestion et de frais sur versement)
INCONVÉNIENTS	Risque de perte en capital Risque lié à la volatilité Risque de liquidité	Diversification limitée Rendement potentiellement faible

(1) L'organisme assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(2) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou sur le site [www.mesdocumentspriips.fr/apicil](http://www.mesdocumentspriips.fr/apicil).

Pour diversifier son épargne, rien de mieux que d'être accompagné

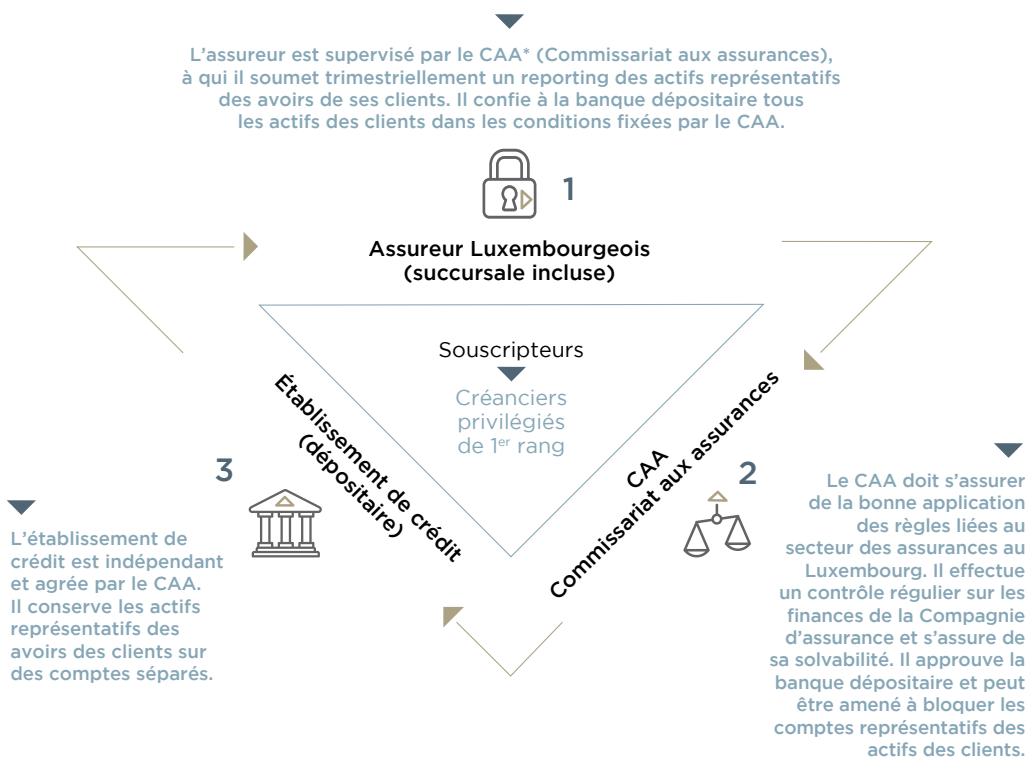
Dans un environnement économique complexe, il est crucial de choisir une allocation d'actifs adaptée à l'horizon de ses projets. Tout cela peut être difficile si l'analyse est réalisée sans aucune aide. Votre conseiller en gestion de patrimoine est à même de vous faire saisir les opportunités inhérentes aux fluctuations de marché. Demandez-lui conseil.

Les unités de compte peuvent constituer un réel moteur de performance<sup>(2)</sup>...

## LES AVANTAGES DE LA SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE

Solutions de diversification patrimoniale aux atouts uniques, les contrats de la gamme INTENCIAL Gestion Privée II apportent une plus grande sécurité financière à vos avoirs grâce à la notion de super privilège et à l'application du triangle de sécurité.

### Qu'est-ce que le triangle de sécurité ?



\* Le CAA (Commissariat aux assurances) est l'autorité compétente de surveillance du secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg, qui comprend les entreprises d'assurance, les entreprises de réassurance, certains fonds de pension, les professionnels du secteur de l'assurance (PSA) et les intermédiaires d'assurances et de réassurances (agents et courtiers).  
Pour plus d'informations [www.caa.lu](http://www.caa.lu).

### Qu'est-ce que la notion de super privilège ?

Les souscripteurs disposent d'un privilège (super privilège) qui leur donnent le statut de créancier de premier rang en cas de défaillance de l'assureur.

Ce statut prime sur tous les autres créanciers. **C'est-à-dire qu'en cas de défaillance de la compagnie d'assurance, aucun autre créancier n'a de recours sur ces actifs.**



# ASSURANCE-VIE SOUS SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE, REMPART DE SÉCURITÉ FACE AUX INQUIÉTUDES DES ÉPARGNANTS



## COMPARAISON ENTRE UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE FRANÇAIS ET SOUS SUPERVISION LUXEMBOURGEOISE

	GAMME INTENCIAL LIBÉRALYS	GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II
	<p><b>APICIL Épargne*</b> Compagnie d'assurance de droit français</p> 	<p><b>APICIL Life</b> Compagnie d'assurance de droit français sous supervision luxembourgeoise</p> 
<b>GARANTIES ET PROTECTION DE L'ÉPARGNE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Application possible de la Loi Sapin 2</b>, article 49 bis (restriction des retraits pendant 6 mois maximum)</li> <li>▶ <b>Statut de créancier de 6<sup>ème</sup> rang</b> pour l'assuré en cas de faillite de l'assureur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Loi Sapin 2 non applicable</b> L'État ne peut pas geler les avoirs des assurés</li> <li>▶ <b>Super privilège</b> Statut de créancier de 1<sup>er</sup> rang pour l'assuré en cas de faillite de l'assureur</li> <li>▶ <b>Triangle de sécurité</b> Ségrégation des comptes (assureur et assuré)</li> </ul>
<b>PLAFOND DU DÉPÔT DE GARANTIE</b>	<b>70 000 €</b> (par déposant et par société d'assurance)	<b>Aucun plafond</b>
<b>NOTATION DU PAYS STANDARD &amp; POOR'S STABILITÉ POLITIQUE ET FISCALE</b>	<b>AA</b>	<b>AAA</b> (le meilleur niveau possible)
<b>LES MODES DE GESTION DISPONIBLES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion Déléguée et Déléguée Smart</li> <li>▶ Gestion Libre et Libre Smart</li> <li>▶ Gestion Multipoches</li> <li>▶ Gestion Pilotée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion Déléguée et Déléguée Smart</li> <li>▶ Gestion Libre et Libre Smart</li> <li>▶ Gestion Multipoches</li> <li>▶ Gestion Pilotée</li> </ul>
<b>UNIVERS D'INVESTISSEMENT</b>	OPC, Fonds euro, Fonds structurés, ETF, Capital investissement, CLN, OPCl, SCI, SCPI	OPC, ETF, Fonds euro, Fonds structurés, SCPI, OPCl
<b>MONTANT DU VERSEMENT INITIAL</b>	<b>1 000 €</b>	<b>20 000 €</b>

\* APICIL Épargne  
Entreprise régie par le Code des Assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 14 684 625 € dont le siège social est situé 38 rue François Peissel - 69300 Caluire et Cuire enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 440 839 942



## LA GAMME INTENCIAL GESTION PRIVÉE II

Des contrats intégrant :

- Une offre financière diversifiée gérée par des sociétés de gestion de renom.
- Un pilotage de votre épargne en toute autonomie ou avec l'aide de votre conseiller en gestion de patrimoine grâce à de nombreux modes de gestion innovants.
- Un accès et une consultation de vos opérations 100% digitalisés.

Que vous soyez un investisseur actif ou passif, novice ou expérimenté, nos modes de gestion vous permettent de piloter votre épargne à votre rythme

Les modes de gestion disponibles au sein de la gamme INTENCIAL Gestion Privée II :



Disponible en mode SMART\*

### GESTION DÉLÉGUÉE

Déléguiez la gestion à votre conseiller en gestion de patrimoine



Disponible en mode SMART\*

### GESTION LIBRE

Gérez votre contrat en toute autonomie ou avec l'aide de votre CGP



### GESTION MULTIPOCHES

Associez une poche de gestion libre ou déléguée à une poche gérée par une société de gestion



### GESTION PILOTÉE

Déléguiez votre contrat à des sociétés de gestion sélectionnées

\* Accédez à une sélection de supports à frais de gestion réduits.

## Le + INTENCIAL Patrimoine :

des options programmées pour gérer votre contrat en toute sérénité en anticipant les aléas des marchés financiers.

La gamme INTENCIAL Gestion Privée II vous donne accès à 5 options d'arbitrages programmés disponibles à la souscription et en cours de vie du contrat.

Disponible en digital

• **Le lissage des investissements** pour diversifier votre épargne à votre rythme.

Disponible en digital

• **L'écrtage des plus-values** pour sécuriser ou dynamiser votre épargne.

Disponible en digital

• **L'arrêt des moins-values relatives** par support pour déclencher un arbitrage automatique en cas de moins-value par rapport à la plus haute valorisation atteinte.

• **Rééquilibrage automatique** pour rééquilibrer le capital constitué sur votre contrat par un arbitrage automatique.

• **Arrêt des moins-values (stop loss)** pour arbitrer intégralement un support en cas de moins-values.

## UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE ET DIVERSIFIÉE

Les contrats de la gamme **INTENCIAL Gestion Privée II** sont accessibles en architecture ouverte et intègrent un large choix de supports d'investissement hautement diversifiés couvrant toutes les classes d'actifs et toutes les zones géographiques.



Plus de 700 supports financiers référencés



Une offre riche en supports immobiliers



Une large gamme de fonds responsables



Des solutions d'opportunités, des produits structurés, du capital investissement...

“ couvrant toutes les classes d'actifs... ”

▶ APICIL Euro Select

FONDS EUROS

▶ High yield  
▶ Corporate  
▶ Investment Grade

OBLIGATIONS

▶ OPCI  
▶ SCPI

SUPPORTS IMMOBILIERS

▶ Accès facilité au marché secondaire

PRODUITS STRUCTURÉS

▶ Actions et obligations sectorielles et géographiques

ETF

▶ Dont une gamme ISR

ACTIONS

▶ FCPR

CAPITAL INVESTISSEMENT

*L'organisme assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.*

*Pour rappel, le document d'informations clés des contrats d'assurance-vie et de capitalisation, ainsi que les documents d'informations clés/documents d'informations spécifiques et/ou les documents d'informations clés pour l'investisseur (ou notes détaillées) des supports en Euros et/ou en Unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès du Conseiller et/ou sur le site officiel de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et/ou sur le site [www.mesdocumentspriips/apicil.fr](http://www.mesdocumentspriips/apicil.fr).*





## Les principales caractéristiques d'INTENCIAL Gestion Privée II Vie et d'INTENCIAL Gestion Privée II Capi<sup>(1)</sup> personne physique

MODALITÉS DES VERSEMENTS				
VERSEMENT INITIAL	20 000 €			
VERSEMENT LIBRE	5 000 €			
VERSEMENT PROGRAMMÉ <sup>(2)</sup>	Mensuel 300 €	Trimestriel 1 000 €	Semestriel 2 000 €	Annuel 3 000 €
FRAIS				
FRAIS D'ENTRÉE	4,50 % maximum des primes			
FRAIS DE GESTION SUR APICIL EURO SELECT	1,00 % maximum par an			
FRAIS DE GESTION SUR LES UNITÉS DE COMPTE	4,00 % maximum par an			
FRAIS DE SORTIE	0 %			
FRAIS SUR ARBITRAGES PONCTUELS EN GESTION LIBRE ET LIBRE SMART	1% maximum du rachat effectué avant réinvestissement (minimum forfaitaire de 50 €)			
FRAIS DES OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS	0,50 % maximum du rachat effectué avant réinvestissement			
FRAIS DE LA GARANTIE DÉCÈS COMPLÉMENTAIRE PLANCHER	3,768 % maximum par an des capitaux sous risque			

<sup>(1)</sup> Pour les caractéristiques du contrat de capitalisation d'INTENCIAL Gestion Privée II Capi Personne Morale, vous reporter à l'avenant inclus dans le bulletin de souscription.

<sup>(2)</sup> INTENCIAL Gestion Privée II Capi.

INTENCIAL Patrimoine est la marque du Groupe APICIL exclusivement dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine et à leurs clients.

**Le Groupe APICIL en chiffres en 2021**

**3<sup>e</sup> GROUPE**

DE PROTECTION SOCIALE EN FRANCE

**3,3** Milliards €

DE CHIFFRE D'AFFAIRES (+16%) PAR RAPPORT À 2020

**214 %**

DE RATIO DE SOLVABILITÉ SOLVA 2

**42,6** Millions €

DE RÉSULTAT NET COMBINÉ

**22,8** Milliards €

D'ACTIFS GÉRÉS +10,1% PAR RAPPORT À 2020

**1,2** Milliard €

DE FONDS PROPRES



**Épargne et services financiers**

**2,3** Milliards €

DE COLLECTE (+29%) PAR RAPPORT À 2020

**20** Milliards €

D'ENCOURS DONT 70,2% DE TAUX D'UC (18,3 Mds€ EN 2020)

**Retraite complémentaire**

**2,2** Milliards €

DE COTISATIONS (+10,9%) PAR RAPPORT À 2020

**Un Groupe pleinement engagé**

Le Groupe APICIL intègre la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) comme une ambition stratégique à part entière, au même titre que les aspects produits, économiques et financiers.

Cette volonté affirmée s'exprime dans ses domaines d'actions prioritaires : **l'inclusion et la diversité.**

**32 millions d'euros ont été consacrés aux œuvres sociales entre 2020 et 2021**



**Les 3 piliers de la politique RSE du Groupe APICIL**



**INCLUSION**

Favoriser une évolution positive de la société, une transformation inclusive qui ne laissera personne sur le bord du chemin



**PROTECTION SOCIALE DURABLE**

Par une relation durable et équilibrée, soutenir nos clients face aux aléas de la vie

Soutenir une économie pérenne par notre ancrage territorial



**ENVIRONNEMENT**

Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique à travers une trajectoire bas carbone et une politique d'investissement engagée

Source : Rapport d'Activité du Groupe APICIL 2021



## ▶▶ INTENCIAL Patrimoine élue en 2022 Meilleure Plateforme Dédiée aux Conseillers en Gestion de Patrimoine

Récompense décernée par le jury de Sommet du Patrimoine & Performance le 14 juin 2022. Critères et classements disponibles sur [www.sommet-patrimoine-performance.fr](http://www.sommet-patrimoine-performance.fr)

**INFORMATIONS AUX LECTEURS.** Sauf mention contraire, les éléments contenus dans ce document sont produits par INTENCIAL Patrimoine mais ne constituent en aucun cas un conseil personnalisé ou une proposition contractuelle et/ou commerciale. Ils sont donnés à titre strictement indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, en particulier ceux de nature fiscale. Pour envisager des mesures adaptées à votre situation, contactez un Conseiller en gestion de patrimoine.

**APICIL LIFE**, est le nom de la succursale française de The OneLife Company S.A., entreprise d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 38, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen, Grand duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°34.402, au capital social de 50 200 525 €. Succursale pour la France : 51 rue de Londres, Paris 8<sup>ème</sup>, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 878 395 169



Rejoignez-nous sur [in](https://www.linkedin.com/company/intencial)

[www.intencial.fr](http://www.intencial.fr)